



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 7 mars 2022 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-02-2022 **

Site concerné :

Lot : 4611788 et 4611789
Adresse projetée : 410 rang Saint-Régis
Zone : A-119

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la reconstruction d'un bâtiment résidentiel unifamilial :

- Permettre la reconstruction d'un bâtiment résidentiel avec un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 0,28 alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que le C.O.S. maximum est de 0,20

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca ou en appelant au 450-454-3919.

Donné à Saint-Isidore ce 17 février 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 17^e jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de février 2021
